



Adhésion supplémentaire dans un même foyer

Cette adhésion donne les mêmes droits que pour tout adhérent apiculteur

Nom : Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Adhésion sympathisant 2024

Vous ne possédez pas ou plus de ruches, mais vous souhaitez être en contact avec l'Abeille Normande du Calvados pour :

- vous tenir informé,
- participer aux voyages,
- nous rejoindre dans les manifestations festives,

Cette adhésion n'ouvre pas droit, au vote, aux ruchers-écoles ni au groupement d'achats.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : .../.../..... Téléphone :

No apiculteur : Profession :

Courriel :

A retourner dûment rempli, avec le règlement par chèque, à l'ordre de l'ANC, à l'adresse du trésorier **avant le 15 janvier 2024** :

M. Jacques HUE
50, Route de Saint Cyr
14100 SAINT MARTIN de MAILLOC



Adhésion apiculteur 2024

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : .../.../..... Téléphone :

No apiculteur :

Courriel :

J'accepte de recevoir à mon adresse électronique les convocations et courrier de l'ANC.

Adhésion + revue « Abeilles et fleurs »	= 48,00 €
Adhésion + revue « L'abeille de France »	= 48,00 €
Adhésion + revues « L'abeille de France » + « Abeilles et fleurs »	= 79,50 €
Assurance RC (Responsabilité Civile), intoxication alimentaire, assistance juridique * + redevance CITEO	0,30 € x ... colonies =
<small>*(obligatoire si vous n'êtes pas couvert par votre assurance, inutile si vous prenez l'option suivante)</small>		
Assurance RC + vol, tempête, déprédations + redevance CITEO	1,43 € x ... colonies =
Rucher-école «débutant» à Mondeville	= 35,00 €
<small>Complet, réservé à ceux qui ont reçu une confirmation d'inscription</small>		
Rucher-école «perfectionnement» à Saint Ouen	= 25,00 €
Adhésion sympathisant	= 15,50 €
Adhésion suppl. par personne dans un même foyer	= 15,50 €
Courriel bis :
Don	
Total	

A envoyer au trésorier avant le 15 janvier 2024

T.S.V.P.



Emplacement des ruchers assurés 2024

Cette information est indispensable pour contracter les assurances RC, vols et dégradations. En cas de souscription, vous devez assurer toutes vos ruches et indiquer leur emplacement.

Seules, les ruches déclarées auprès de la DGAL seront prises en compte dans les sinistres (voir le mot du trésorier dans le bulletin).

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nombre de ruches	Adresse + code postal + commune

Fait le : .../.../..... A :

Signature :

NB 1 : en cas de vandalisme ou de vol, faire constater par une personne de votre connaissance, faire des photos, porter plainte à la gendarmerie, puis faire un courrier le plus détaillé possible et l'envoyer au trésorier de l'ANC qui fera suivre à l'assureur.

NB 2 : vous devez par ailleurs déclarer vos ruches chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre. Pour ce faire, il suffit de renseigner en ligne le formulaire électronique de déclaration de détention et d'emplacement de ruches - Cerfa 13995*04



Contribution aux activités

Je suis volontaire pour apporter mon aide au fonctionnement de l'ANC sur les activités suivantes (cocher la case) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Animations du stand ANC | <input type="checkbox"/> Prise en charge du stand ANC sur une fête proche de ma commune |
| <input type="checkbox"/> Moniteur rucher-école | <input type="checkbox"/> Bricolage divers |
| <input type="checkbox"/> Aide au rucher-école | <input type="checkbox"/> Travaux administratifs |
| <input type="checkbox"/> Entretien du local ANC | <input type="checkbox"/> Groupement d'achats |
| <input type="checkbox"/> Etes-vous référent frelon asiatique | Si oui, préciser dans quelle commune :
..... |
| <input type="checkbox"/> Autre, préciser | |

Merci également de nous faire part de vos suggestions sur le fonctionnement de l'ANC :

.....